



# Comité des Loisirs de Saint-Urbain-Premier

## Formulaire d'inscription

Balle molle amicale mixte / Été 2019



### IDENTIFICATION

Prénom, nom		Âge	
Adresse, ville			
Courriel			
Téléphone principal		Besoin d'un reçu	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Personne en cas d'urgence		Téléphone urgence	

### HORAIRE ET CALENDRIER DES PARTIES (COCHER VOS PRÉSENCES)

**Du 23 mai au 29 août 2018**

**Jeudi 20 h 30**

Terrain de balle du Parc Jean-Guy Ste-Marie  
9, rue de l'École, Saint-Urbain-Premier

<input type="checkbox"/> 23 mai	<input type="checkbox"/> 20 juin	<input type="checkbox"/> 18 juillet	<input type="checkbox"/> 15 août
<input type="checkbox"/> 30 mai	<input type="checkbox"/> 27 juin	<input type="checkbox"/> 25 juillet	<input type="checkbox"/> 22 août
<input type="checkbox"/> 6 juin	<input type="checkbox"/> 4 juillet	<input type="checkbox"/> 1 août	<input type="checkbox"/> 29 août
<input type="checkbox"/> 13 juin	<input type="checkbox"/> 11 juillet	<input type="checkbox"/> 8 août	

### INFORMATION ET RÈGLEMENTS

#### Inscription obligatoire

Mardi le 7 mai 2019 de 19 h à 19 h 30  
Bibliothèque, 9, rue de l'École, Saint-Urbain-Premier  
• Paiement par chèque ou argent comptant

#### Équipement

• Vous devez apporter votre gant de balle molle

#### Règlements généraux et informations

- Inscription obligatoire
- 1 abonnement par personne
- Minimum de 20 inscriptions requis
- **La feuille de règlements doit être lue, signée et remise pour officialiser votre inscription.**

450 427-3987 poste 26  
loisirssup@hotmail.com

### TARIF – RÉSERVÉ AU COMITÉ DES LOISIRS

<input type="checkbox"/> Résident 65 \$ <input type="checkbox"/> Non-Résident 80 \$ Joueur substitut 8 \$ Payable le soir même	Montant reçu _____ \$	<input type="checkbox"/> Chèque <input type="checkbox"/> Argent comptant
---	-----------------------	---

\_\_\_\_\_  
Signature du participant

\_\_\_\_\_  
Signature Comité des Loisirs

\_\_\_\_\_  
Date, heure



# Comité des Loisirs de Saint-Urbain-Premier

## Formulaire d'inscription

Balle molle amicale mixte / Été 2019



1. **IMPORTANT** : le non-respect des règlements peut entraîner l'expulsion du joueur pour le match ou pour la saison, à la discrétion du Comité des Loisirs de Saint-Urbain-Premier.
2. **IMPORTANT** : la ligue est une ligue amicale et n'est donc pas conseillée aux joueurs trop compétitifs et intenses.
3. **IMPORTANT** : les parties débutent à 20 h 30; afin de débiter les parties à l'heure, les joueurs doivent se présenter au plus tard à 20 h 15.
4. **IMPORTANT** : toujours aviser France Barbeau à l'avance lorsque vous ne serez pas présent, afin que vous puissiez être remplacé. (tél et textos : 514 895-2570, courriel : fb@automacad.com)
5. **IMPORTANT** : les bâtons et les balles seront **exclusivement** fournis par le Comité des Loisirs de Saint-Urbain-Premier.
6. Les équipes seront formées à chaque semaine de la façon la plus équitable possible, en divisant le nombre de personnes présentes en 2.
7. L'équipement de receveur est fourni et doit être porté en entier.
8. Pour jouer une partie, il faut un minimum de 7 joueurs par équipe.
9. Il peut y avoir jusqu'à 11 joueurs sur le terrain. Les 2 joueurs supplémentaires seront utilisés comme *rover* et doivent être sur le gazon au moment du lancer.
10. Toutes les joueurs présents seront inscrits sur la liste de frappeurs et passeront à tour de rôle au bâton, qu'ils soient sur le jeu ou sur le banc. Cependant, l'alignement des frappeurs ne change pas durant la partie.
11. Un maximum de 5 points par manche sera compté, sauf pour la 7<sup>e</sup> manche qui est une manche ouverte.
12. Le coureur ne doit jamais laisser son but sauf quand la balle est frappée.
13. Sur une troisième prise, si la balle est échappée par le receveur, le frappeur est automatiquement retiré.
14. Il y a une ligne de non-retour pour la course entre le 3<sup>e</sup> but et le marbre. , Donc, le receveur n'aura qu'à toucher le marbre pour retirer le coureur si celui-ci a traversé la ligne de non-retour.
15. Aucun vol de but ou de marbre sur un retour de balle du receveur vers le lanceur.
16. En aucun temps, le lanceur n'a le droit de faire une rotation complète avec son bras avant d'effectuer un lancer.
17. Une équipe devra utiliser un coureur d'urgence en remplacement du receveur de la partie lorsque ce dernier se trouve sur les buts avec 2 retraits ; la substitution devra s'effectuer rapidement (coureur d'urgence = dernier retrait au bâton.)
18. Les souliers aux crampons de métal sont défendus. Les joueurs peuvent cependant porter des souliers à crampons de caoutchouc ou de plastique.
19. La partie dure 7 manches.
20. Aucune boisson alcoolisée ne sera tolérée sur le terrain ou le banc des joueurs avant et durant la partie.
21. Le Comité des Loisirs de Saint-Urbain-Premier ne peut en aucun cas être tenu responsable des blessures qui peuvent être subies par les joueurs lors de l'échauffement et des parties de balle-molle.

J'ai lu et compris les règlements et je m'engage à les respecter

---

Signature

---

Date

---

Nom en lettres moulées